|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 5-8 mai 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
|  | **Document RAG15-1/8-F** |
| **21 avril 2015** |
| **Original: anglais** |
| Fédération de Russie | |
| Mesures permettant de réduire les coûts liés à l'envoi des documents de l'uit-r | |

# I Introduction

A l'heure actuelle, le Bureau des radiocommunications envoie un grand nombre de documents sur papier, notamment des Lettres circulaires adressées aux Administrations, aux Présidents et aux Vice-Présidents des commissions d'études et au GCR. Il semble que cette approche soit très coûteuse et obsolète, à une époque où les moyens électroniques sont largement répandus et omniprésents, sans parler du fait que l'envoi par courrier postal entraînera inévitablement des retards dans la réception des documents.

# II Proposition

Il est recommandé au Directeur du Bureau des radiocommunications de n'envoyer sur papier les documents du Bureau aux Administrations ainsi qu'aux personnes et aux organisations concernées que lorsqu'une demande expresse est formulée dans ce sens. Si aucune demande n'est formulée dans ce sens, les documents ne devraient être distribués qu'en version électronique (sous forme électronique) aux adresses électroniques indiquées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_